

Plaidoyer pour une adaptation de la pensée théologique islamique au monde contemporain

L'exemple de la révolution copernicienne de l'Église catholique au Concile œcuménique Vatican II

Quelle méthode faut-il adopter pour combattre la recrudescence des actes terroristes djihadistes et, en parallèle, la montée inquiétante de l'islamophobie ? Quel chemin emprunter pour revenir à un « Islam des lumières », un Islam authentique, critique et tolérant ?

Avant de tenter de répondre à cette interrogation fondamentale, il faut d'emblée rappeler une des formules que l'on prête à Bouddha, une formule qui aurait été prononcée, il y a quelque 2 500 ans : « Rappelez-vous bien mes enfants qu'il n'existe rien de constant si ce n'est le changement ». Exprimé dans un monde marqué par des progrès alors peu perceptibles, d'une génération à l'autre, cet aphorisme – aujourd'hui évident pour chacun d'entre nous – n'a jamais été démenti et il est aussi important que la théorie de la relativité d'Albert Einstein car c'est une loi de l'univers. Dès lors, cette vérité immarcescible s'applique dans tous les domaines, y compris dans celui extrêmement sensible des croyances religieuses.

La pensée théologique ne doit jamais cesser d'être en mouvement

En d'autres termes, une religion qui, par définition, milite pour la paix et la fraternité ne doit pas s'entourer de barrières dogmatiques et encore moins se pétrifier ad vitam æternam. La pensée théologique ne doit jamais cesser d'être en mouvement. Elle ne doit pas hésiter à se remettre en cause dans un monde qui évolue de plus en plus rapidement car si elle se fige, elle devient peu à peu inflexible et sectaire. Elle risque alors de tomber dans l'obscurantisme, le fanatisme, la violence et, par suite, la négation de l'humanité. Autant dire que l'Islam, comme les autres religions, doit impérativement évoluer avec son temps si elle ne veut pas achever sa course dans son propre anéantissement.

Encore convient-il de souligner – pour être impartial – que la radicalisation religieuse dont il est question ici n'est nullement l'apanage de l'Islam. Le Christianisme l'a connu et même encouragé pendant des siècles avec la pratique de l'Inquisition, les Croisades, les guerres de religions, les conversions forcées des populations animistes dans les colonies européennes d'Afrique et d'Amérique et d'abord avec son rejet quasi atavique de la communauté juive.

Comme les lois et les règlements, les textes sacrés doivent être sujets à interprétation critique et régé-



Le Professeur André Oraison.

neratrice en tenant compte des acquis de la modernité. Seule une interprétation de ces textes dans cette voie peut permettre aux religions de rester au contact de l'humanisme, au contact d'une doctrine qui prend pour fin l'épanouissement de la personne humaine et, c'est bien – on en est convaincu – l'objectif de la Tora pour les Juifs, du Coran pour les Musulmans et de l'Évangile pour les Chrétiens. Pour confirmer cette thèse, on peut ici prendre un exemple frappant dans l'interprétation du nouveau Testament qui contient les Évangiles canoniques de Saint Matthieu, Saint Marc, Saint Luc et Saint Jean.

« L'Église a véhiculé durant des siècles la doctrine du peuple maudit »

En prenant appui sur des textes évangéliques souvent mal interprétés, les Chrétiens ont souvent été hostiles et parfois même sanguinaires à l'égard des Hébreux, considérés comme un peuple déicide pour avoir fait crucifier Jésus : « À l'égard des Juifs et du Judaïsme » – constate la politologue Marie-Pierre Lanfranchi – « l'Église a en effet véhiculé durant des siècles la doctrine du peuple maudit, condamné à l'exil pour n'avoir pas reconnu en Jésus-Christ le Messie »¹. Pour comprendre cette « aberration théologique », il convient de se référer à l'Évangile de Saint Matthieu.

Ayant interrogé le Galiléen, peu après son arrestation dans le jardin de Gethsémani, au pied du mont des Oliviers, à Jérusalem, Ponce Pilate dit aux prêtres : « Que ferais-je donc de Jésus, celui qu'on appelle Christ ? ». Tous répondirent aussitôt : « Qu'il soit

crucifié ! ». – Mais « quel mal a-t-il donc fait ? » reprit le Gouverneur romain. Mais les prêtres criaient encore plus fort : « Qu'il soit crucifié ! ». Voyant qu'il ne maîtrisait pas la situation et que la confusion prenait de l'ampleur, Pilate prit de l'eau et se lava les mains devant les autorités juives et leurs partisans en disant : « Je suis innocent du sang de cet homme. Cela vous regarde ». La foule comme un seul homme répondit alors par cette phrase pour le moins ambiguë mais dévastatrice : « Que son sang retombe sur nous et nos enfants ! ».

C'est donc sur la base de textes évangéliques interprétés lato sensu que les Juifs ont été victimes, pendant deux mille ans, de persécutions en tous genres de la part du monde chrétien – confiscation des biens, bannissement des personnes, interdiction aux emplois publics, port d'un insigne (dès l'époque médiévale), enfermement dans des ghettos, torture, assassinat – pour aboutir à la phase paroxysmale de la Shoah, l'extermination de la communauté juive d'Europe lors de l'arrivée au pouvoir d'Adolf Hitler.

Les brimades multiséculaires des Chrétiens à l'encontre de la communauté juive devaient finalement entraîner une première réaction salutaire de la part de ses membres, à la fin du XIXe siècle. Profondément affecté par la montée de l'antisémitisme dans les sociétés européennes de son temps, Théodore Herzl, un journaliste et écrivain austro-hongrois d'origine juive, avait rêvé de conduire pour des raisons plus sécuritaires que religieuses, tel un prophète laïc, le « peuple errant » vers la Terre promise afin de permettre son épanouissement dans son milieu ancestral².

Auteur de « L'État juif » – un manifeste publié à Vienne le 14 février 1896 – et fondateur du mouvement sioniste, créé en 1897 au Congrès de Bâle, Théodore Herzl était alors convaincu que les Juifs recouvreraient un jour, ne serait-ce que pour échapper aux persécutions anti-juives, leurs droits sur le territoire de la Palestine – le berceau historique et spirituel du peuple hébreu – où leur présence depuis les temps bibliques demeure palpable en maints endroits et d'abord dans la cité sanctuaire de Jérusalem. Les idées visionnaires de Théodore Herzl seront, par la suite, concrétisées avec la création de l'État d'Israël le 14 mai 1948.

Vatican II

Peu après la résurrection de l'État d'Israël, 2 000 ans après sa destruction par l'Empire romain, il convient de mentionner une autre réaction salutaire, émanant cette fois-ci des responsables de la communauté chrétienne. Il faut ici se référer au revirement théologique clarificateur de l'Église de Rome à l'égard des Juifs, un revirement dont le mérite revient, sans conteste, au Concile œcuménique Vatican II. Convoqué le 11 octobre 1962 par le pape Jean XXIII pour réaliser l'aggiornamento, le renouveau de l'Église ca-

tholique, apostolique et romaine afin de l'adapter au monde contemporain après des siècles d'immobilisme, d'atermoiements et d'interprétations parfois désastreuses des textes évangéliques, le XXLe concile de l'histoire de l'Église romaine prend fin le 8 décembre 1965 sous le pontificat de Paul VI par une importante volte-face dans l'attitude des responsables du monde catholique à l'égard du Judaïsme et surtout la levée des anathèmes contre les membres de la communauté juive.

Adoptée le 28 octobre 1965, la Déclaration conciliaire *Nostra ætate* (« À notre époque ») contient, au plan général, un appel à la fraternité universelle qui exclut toute forme de discrimination et entend, par suite, établir des relations fondées sur la bienveillance entre l'Église catholique et l'ensemble des religions non chrétiennes. Elle vise tout particulièrement à encourager le dialogue judéo-catholique entre deux croyances aux racines spirituelles communes. Pour ce faire, la Déclaration conciliaire met d'abord l'accent sur le principe de la liberté de religion. Elle récuse par ailleurs – c'est son point d'orgue – toute responsabilité du peuple juif en tant que tel dans la mort de Jésus-Christ et réprovoque, par suite, toutes les formes de brimades et persécutions antisémites qui ont eu lieu au cours des siècles passés et se perpétuent encore dans le monde contemporain.

Après avoir rappelé, dans la Déclaration conciliaire, que « les Apôtres, fondements et colonnes de l'Église, sont nés du peuple juif », le pape Paul VI souligne à propos de la mort du Christ : « Ce qui a été commis durant sa Passion ne peut être imputé ni indistinctement à tous les Juifs vivants alors, ni aux Juifs de notre temps ». Ainsi, pour le Saint-Siège, une certitude s'impose désormais à tous. La voici exprimée en des termes particulièrement bien frappés : « S'il est vrai que l'Église est le nouveau Peuple de Dieu, les Juifs ne doivent pas, pour autant, être présentés comme réprouvés par Dieu ni maudits, comme si cela découlait de la Sainte Écriture ».

Le Catholicisme a ainsi réalisé une véritable révolution copernicienne en encourageant le dialogue constructif avec les autres religions et en prônant notamment la fraternité judéo-chrétienne. En dernière analyse, ce qui a été rendu possible avec le Concile œcuménique Vatican II dans le but d'ouvrir la doctrine de la foi catholique à la compréhension et à la tolérance, au monde moderne et à la culture contemporaine, sans modification en quoi que ce soit des textes originels (des textes considérés comme sacrés), on doit pouvoir le faire avec les autres religions et notamment avec le Bouddhisme, l'Hindouisme, le Judaïsme et, bien sûr, avec l'Islam, la religion du Prophète Mahomet et du livre prodigieux qu'est le Coran.

**André Oraison, Professeur des Universités,
Juriste et Politologue**